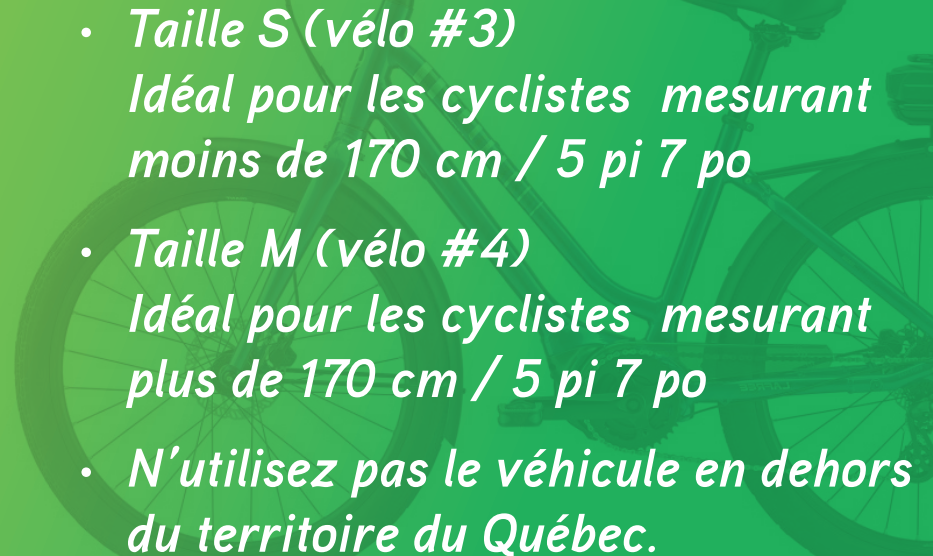
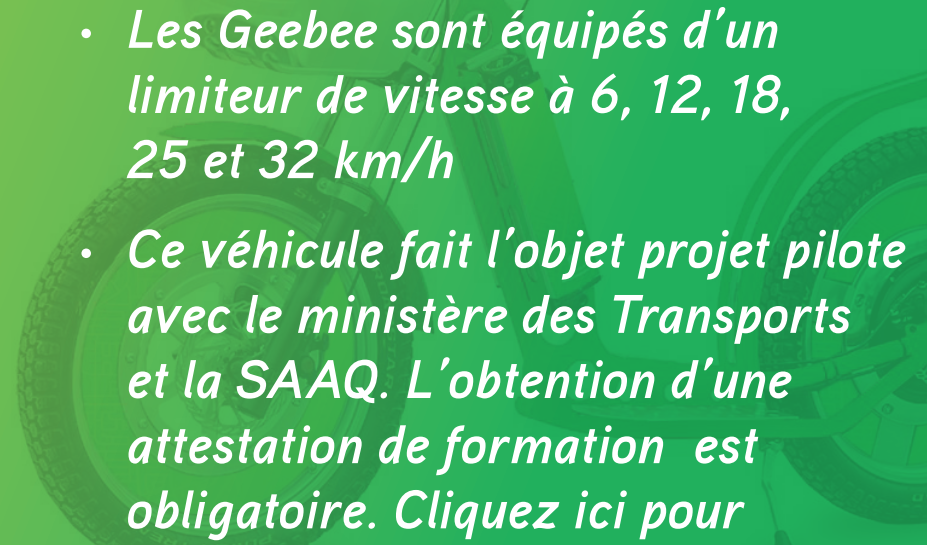


# *Vélo à assistance électrique*

- *Autonomie : Jusqu'à 100 km (varie selon la température et les conditions de conduite). Le vélo demeure utilisable, sans assistance, lorsque la batterie est vide.*
  - *Vitesse maximale : 32 km/h*
  - *Taille S (vélo #3)  
Idéal pour les cyclistes mesurant moins de 170 cm / 5 pi 7 po*
  - *Taille M (vélo #4)  
Idéal pour les cyclistes mesurant plus de 170 cm / 5 pi 7 po*
  - *N'utilisez pas le véhicule en dehors du territoire du Québec.*
- 

# *Trottinette électrique GeeBee*

- *Autonomie : Jusqu'à 65 km (varie selon la température et les conditions de conduite).*
  - *Vitesse maximale : 32 km/h*
  - *Les Geebee sont équipés d'un limiteur de vitesse à 6, 12, 18, 25 et 32 km/h*
  - *Ce véhicule fait l'objet projet pilote avec le ministère des Transports et la SAAQ. L'obtention d'une attestation de formation est obligatoire. Cliquez ici pour l'obtenir.*
- 

# Voiture électrique

## Chevrolet Bolt EV 2LT 2019

- *Autonomie : Jusqu'à 380 km (varie selon divers facteurs)*
- *Comment brancher la voiture après utilisation : La carte Circuit électrique se trouve dans le casier.*



Placez une carte d'accès sur le lecteur de la borne ou utilisez l'application mobile; les instructions s'affichent à l'écran. Une fois l'authentification terminée, la porte se déverrouille.



Soulevez la porte et retirez le pistolet de la borne de recharge.



Branchez le pistolet dans la prise de votre voiture.



Lorsque la recharge est terminée, retirez le pistolet du véhicule. Enroulez le câble sur le support, rangez le pistolet dans son logement et refermez la porte de la borne pour conclure la transaction.

# ***Camionnette***

## ***GMC 1500 Sierra 2017***

- *Charge utile maximale : 800 kg / 1 700 lb*
  - *Type de carburant : essence* le en autopartage
  - *Assurez-vous que votre chargement est fixé et arrimé.*
  - *N'utilisez pas le véhicule dans le but de tirer, de pousser ou de propulser un équipement, une remorque ou un autre véhicule.*
  - *N'utilisez pas le véhicule à des fins commerciales.*
  - *N'utilisez pas le véhicule en dehors du territoire du Québec.*
- 